

Le Plan canal

Elaboration d'un plan pour la zone du canal

Conférences du 5 novembre 2013
Alexandre CHEMETOFF et Christine MIRKES

Le Plan canal est conçu comme une réponse aux défis auxquels la Région est et sera confrontée dans les 20 ans à venir : défis du logement, de l'emploi et de l'économie en général, défis de la mobilité et de la qualité de vie.

L'objectif de la première phase du Plan canal, confiée à l'équipe d'Alexandre Chemetoff, était de mettre en évidence le potentiel de développement de la zone et de développer un outil opérationnel.



PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN

Le Plan canal a formellement démarré le 7 novembre 2012 par la désignation de l'équipe lauréate d'Alexandre Chemetoff et Associés, associée aux bureaux Idea Consult et Ecorem.

Entre décembre 2012 et mai 2013, cinq « ateliers » ont été organisés avec le public sur les cinq zones identifiées par le bureau d'études : Biestebroek, Birmingham, Saintelette, Van Praet et Buda.

Les 1er et 2 juillet 2013 ont eu lieu les « 48H du Plan canal ».

Le 26 septembre 2013, le Gouvernement bruxellois a approuvé le rapport final et la sélection des projets témoins du Plan canal.

OBJECTIFS DU PLAN

L'objectif du Plan est de créer un nouvel outil opérationnel et flexible pour guider la transformation de la zone du Canal de Bruxelles : en répondant aux défis du logement, de l'emploi, du développement économique, de la mobilité et de la qualité de vie auxquels la région doit répondre :

- renforcer la fonction résidentielle au bénéfice de tous,
- renforcer l'économie et l'emploi, en associant une meilleure intégration urbaine au développement de l'activité économique,
- améliorer la qualité des espaces publics, faire en sorte que le canal devienne un lien plutôt qu'une césure dans la ville.

Le Plan canal n'a cependant pas vocation à être un document réglementaire. Il est imaginé sur la base d'une logique de projet de nature à impacter favorablement, à court terme, le devenir du territoire du canal.



MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN

Le Plan canal se compose d'un état des lieux et diagnostic de la situation existante, d'une compréhension de la dynamique des projets en cours et d'une vision prospective assortie d'actions et projets témoins à concrétiser.

L'élaboration du Plan a impliqué un important travail cartographique recoupant le repérage de terrain et le récolement de différents documents existants, pour établir la carte de l'état des lieux. A partir des données communiquées a également été mise au point une carte des projets en cours, pour en comprendre l'actualité en 2013 (voir carte ci-dessus).

La force de la méthodologie de l'équipe d'Alexandre Chemetoff s'appuie sur la constitution d'un « Domaine régional », comme outil au service de la stratégie de redéveloppement de la zone. Le Domaine régional, tel un réseau, retient une sélection de sites privilégiés pour le lancement de projets. En s'appuyant en priorité sur du foncier public, il propose des pistes d'intervention, relève des possibilités, des potentiels de projets.

Il comprend 5 zones réparties sur 14 km au fil du canal (Biestebroeck, Birmingham, Saintelette, Van Praet et Buda).

APERÇU DES RÉSULTATS

Le texte et les illustrations ci-dessous ne proposent qu'un aperçu de la présentation d'Alexandre Chemetoff.

Pour en avoir une vision complète, vous pouvez télécharger son Power Point sur le portail régional www.developpement-urbain.irisnet.be/evenements/midis-du-developpement-urbain

Biestebroeck

Il existe à Anderlecht une importante ressource de terrains (à bâtir) maîtrisés par la collectivité. On pourrait donc envisager une deuxième phase d'urbanisation, la première remontant aux années 70, par exemple boulevard van Kalken.

Boulevard Paepsem, la Senne coule sans qu'on y prête particulièrement attention en limite de la zone d'activité. La rivière pourrait devenir le centre d'intérêt et le fil conducteur d'un nouveau quartier.



Birmingham

Le quartier Heyvaert est marqué par un important patrimoine industriel, témoin du lien historique entre la ville et le canal, qui est aujourd'hui le foyer des commerces de voiture d'occasion. Que faut-il faire : y favoriser l'aménagement de logements ou promouvoir de nouvelles mixités fonctionnelles ?



Saintelette

Ici sont présents des bâtiments remarquables, comme le garage Citroën ou l'ancienne Ferme des Boues, au bord du canal et qui pourraient retrouver une fonction plus urbaine et ouverte au public. Au bassin Vergote, les activités portuaires, pour conserver leur emplacement au cœur de la ville, devront nécessairement s'adapter au contexte urbain et partager l'usage de l'espace.

Les espaces publics souffrent comme c'est le cas rue Claessens ou sur l'Allée Verte le long de laquelle coule la Senne souterraine. Comment recomposer cet ensemble, et y retrouver des espaces publics vivants et qualitatifs ?

Van Praet

Ce site est à la fois prestigieux et déprécié. Les situations y sont très contrastées. La recomposition d'un lien urbain vers le canal à l'arrière de la gare de Schaerbeek, et la mise en valeur de la Senne peuvent devenir les nouveaux atouts de ce site.

Le Royal Yacht Club est un endroit remarquable en comparaison de ce qui existe autour... et la preuve que des aménagements peuvent apporter une réelle plus-value esthétique et sociale à la zone qui les entoure.



Buda

Non loin du pont de Buda, on bénéficie d'une vue agreste et l'on est touché par la grande qualité urbaine des quartiers de Neder-over-Heebeek, comme aux abords de l'ancien clocher de Meudon. Ces éléments souffrent cependant d'une brutalité inouïe dans l'implantation de certains bâtiments industriels dans leurs abords immédiats. Comment en est-on arrivé là ? Comment faire en sorte que ces situations ne se reproduisent plus ? Comment réparer ces erreurs ?

L'aménagement (ou non aménagement) du « domaine privé du Port de Bruxelles » interpelle lui aussi sur l'avenir de cet espace commun à penser autrement.

ET APRÈS ?

Les « 48 Heures du Plan canal » ont réuni autour de la table différents partenaires publics et privés intéressés par le développement de « projets témoins » appelés à devenir des vitrines de ce qui peut se faire dans le Domaine régional. Ces hypothèses de projets ont été débattues et citées dans le Plan qui a ensuite été adopté par le Gouvernement.

Rappelons que le Plan canal n'a pas de vocation réglementaire, mais est conçu comme un outil de mise en œuvre. Il ne comporte donc aucune obligation, mais suppose une adhésion volontaire de candidats à l'action, prêts à devenir des pilotes, à mener des projets témoins. Gageons que le Plan canal devienne une réalité dans les quatre années à venir. Rendez-vous dans deux ans pour évaluer les résultats obtenus.



Contacts

Alexandre CHEMETOFF
ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIES
30, rue d'Arcueil - 94250 Gentilly - France
Tél. : +33 (0)6.22.05.01.64
E-mail : bdp@alexandrechemetoff.com

Christine MIRKES, responsable communication
Direction Etudes et Planification de Bruxelles Développement urbain
Rue du Progrès, 80/1 - 1035 Bruxelles
Tél. : 02.204.20.62
E-mail. : cmirkes@sprb.irisnet.be

Le Plan canal est téléchargeable sur le portail régional
www.urbanisme.irisnet.be - Les règles du jeu - Le Plan canal